

**DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES**  
**Commune de SIGOYER**

*Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 avril 2018*

Convocation du 27 mars 2018

Membres en exercice : 13

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 04 AVRIL à 14H30**, le Conseil Municipal de SIGOYER, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Maurice RICARD, Maire.

*Étaient présents* les membres en exercice, Mesdames et Messieurs :

**RICARD Maurice, ALLAIN-LAUNAY Mathieu, AMOURIQ Jérôme, BOLGER Michelle, BRANDON Peter, CLEMENT Jean-Luc, DUGELAY Denis, FERNANDEZ Vincent GARCIN André, GREGOIRE Thierry, PARA-AUBERT Monique.**

*Absents excusés : Bernard SIEGEL, Guy TOURRES.*

Secrétaire de séance : Mathieu ALLAIN-LAUNAY.

*Présents : 11 Votants : 11*

Personnes invitée : Mme Valdès, Trésorière à TALLARD, Madame Isabelle TRAUTMANN, secrétaire de mairie, pour prise de notes.

Le maire remercie les membres présents, et tout particulièrement, Madame Valdès puis il ouvre la séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 5 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

**A – Budget général de la commune et budget annexe eau-assainissement**

**1. Présentation des comptes de gestion 2017.**

Budget général, section de fonctionnement.

Le total des dépenses s'élève à 439 641,27 €, le total des produits à 471 033,87 €, soit un excédent de 31 392,60 €. Compte tenu de 102 516,40 € d'excédents reportés des années antérieures le résultat cumulé s'établit à 133 909 €.

Budget général, section d'investissement.

Le total des dépenses s'élève à 109 375,28 €, le total des produits à 191 673,58 €, soit un excédent de 82 298,30 €. Compte tenu de 517 702,61 € d'excédents reportés des années antérieures le résultat cumulé s'établit 600 000,91 €.

Budget eau-assainissement, section de fonctionnement.

Le total des dépenses s'élève à 47 415,81 €, le total des produits à 97 704,16 €, soit un excédent de 50 288,35 €. Compte tenu de 9 101,07 € d'excédents reportés des années antérieures le résultat cumulé s'établit 59 389,42 €.

### Budget eau-assainissement, section d'investissement.

Le total des dépenses s'élève à 138 373,01 €, le total des produits à 166 436,15 €, soit un excédent de 28 063,14 €. Compte tenu de 59 069,43 € de déficit reporté des années antérieures le résultat cumulé présente un déficit de 31 006,29 €.

A propos du budget général Madame Valdès remarque que celui-ci a été réalisé à 66% et que la commune dispose grâce à ses excédents de fonctionnement régulièrement capitalisés d'une capacité d'autofinancement importante et d'un fond de roulement de 769 000 €. Son bilan est solide.

## **2. Approbation des comptes de gestion 2017.**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Avant d'avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, **est approuvé** par la présente assemblée.

## **3. Approbation des comptes administratifs 2017.**

Le compte administratif est identique au compte de gestion.

Le Maire ne prend pas part au vote du compte administratif. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## **B- Affectation des résultats.**

### Budget général.

La section de fonctionnement présente un excédent de 133 909 € que le Maire propose de répartir de la manière suivante :

- ~ conserver 63 909 € en section de fonctionnement,
- ~ affecter 70 000 € en section d'investissement.

### Budget eau-assainissement

La section de fonctionnement présente un excédent de 59 389,42 € que le Maire propose de répartir de la manière suivante :

- ~ conserver 28 382,42 € en section de fonctionnement,
- ~ affecter 31 007,00 € pour couvrir le déficit de la section d'investissement.

Ces affectations sont approuvées à l'unanimité.

## C– Budgets 2018.

### 1. Subventions aux associations.

Messieurs Dugelay, Brandon et Garcin, membres des bureaux d'au moins une des associations bénéficiaires, ne participent pas au vote.

Le conseil municipal, après avoir entendu les propositions du maire concernant l'attribution des subventions aux associations communales, décide, à l'unanimité d'allouer les sommes suivantes à ces associations.

Nom de l'association	Année 2018 (€)
Anciens combattants	400
Association de chasse "diane des Essarts"	200
Cou double	500
Foyer d'animation	1 500
Chorale "Manque pas d'air"	350
Association pour la sauvegarde du patrimoine	500
Planète Mômes	500
Quatre sans cou	2 000
RAM Veynes	410
Club du troisième âge	700
<b>TOTAL</b>	<b>7 060</b>

Chaque subvention ne sera effectivement versée qu'après dépôt des justificatifs nécessaires.

### 2. Taux des taxes communales.

Le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition des trois taxes pour l'année 2018.

Les taxes communales représentent environ 200 000 € de recettes. Une augmentation de 1% représenterait donc une recette minimale de 2 000 €.

Taxes	Taux d'imposition 2017	Taux d'imposition 2018
<b>D'habitation</b>	12.44	12.44
<b>Foncière (bâtie)</b>	12.61	12.61
<b>Foncière (non bâtie)</b>	76.04	76.04

Adopté à l'unanimité.

### 3. Budget général – section de fonctionnement.

Compte administratif 2017 et budget primitif 2018.

<b>Budget général - section de fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>CA 2017</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Commentaires</b>
011-Charges à caractère général	92978,22	133350,00	
012-Charges de personnel	204256,98	207000,00	
65-Charges de gestion courante	38005,07	68500,00	Dont 27500 reclassement d'anciens paiements à la CCTB en fonct. au lieu d'invest.
66-Charges financières	7690,89	6300,00	Intérêts des emprunts
67-Charges except. et imprévus	66110,11	39250,00	
14-Atténuation de produits	30600,00	37500,00	
Virement à la section d'invest.		38000,00	Minimum exigé pour couvrir le remboursement de la dette en capital.
Excéd. fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	
<b>Total Charges</b>	<b>439641,27</b>	<b>529900,00</b>	
<b>Recettes</b>	<b>CA 2017</b>	<b>BP 2018</b>	
002-Excédents antérieurs reportés	102516,40	63909,00	
70-Produits de gestion courante	30842,75	31500,00	
73-Impôts et taxes	208670,00	210590,00	Pas d'augmentation des taux communaux
74-Dotations, Sub, participations	161776,65	161901,00	
75-Autres prod. de gest. Courante	68723,94	61000,00	En baisse (périodes d'inoccupation des logements communaux)
77-Produits exceptionnels	801,61	1000,00	
013-Remb. Sur rémunérations	218,92		
<b>Total Produits</b>	<b>573550,27</b>	<b>529900,00</b>	
Excédent de fonctionnement	133909,00	0,00	
Excédent de l'année	31392,60		

Le budget s'équilibre à 529 900 € en légère augmentation par rapport au réalisé de 2017 (439 641.17 €).

### 4. Budget général – section d'investissement.

Compte administratif 2017 et budget primitif 2018.

<b>Budget Général - section investissement</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>CA 2017</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Commentaires</b>
Achat matériel et outillage	665,00	20000,00	
Achat mobilier	0	8000,00	
Enfouissement réseaux secs Village-Vincents + Les Guérins	0	42500,00	Les Guérins (Prop. Conv. SyME05)
Extension réseau électrique	0	17500,00	Les Rois, Dessous-le Serre, etc...
Aménag. Jardin + Entrée école	2424,00	10000,00	Mur mairie / Gillibert + amgts divers
Aménagement divers au Village	0	10000,00	
Aménag. Village + Guérins (Cyclades)	16260,00	3000,00	Solde
Etudes (PLU ou autres)	0	30000,00	
Etude méthanisation	14739,86	0,00	Fin marché Girus + avenant
Inspection 30 ans fil neige	4620,00	28500,00	NB : coût total estimé à 33010,80 TTC
Bâts comm. (école, mairie...), autres qu'entretien courant	0	20000,00	Velux + autres travaux logement mairie; autres logements loués
Bâts Communaux (Boulangerie),	0	360000,00	
Entretien voirie	23963,40	50000,00	
Aménagement Les Guérins	0	40000,00	
DICRIM/PCS	1477,9		
Maison Lagarde	3487,00	542000,00	Solde archi. + Tout le chantier
Acquisitions foncières	2291,00	10000,00	Hors EPF
Identification voies et maisons	0	2000,00	Numéros
Remboursement d'emprunts	36515,21	38000,00	
Dépôts et cautionnements	2931,91	2500,00	
Autres travaux non affectés	0	5703,91	Réserve et équilibre
<b>Total Charges</b>	<b>109375,28</b>	<b>1239703,91</b>	

<b>Budget Général - section investissement</b>			
<b>Recettes</b>	<b>CA 2017</b>	<b>BP 2018</b>	
Excédents antérieurs reportés	517702,61	600000,91	
Excédent de fonct. affecté	120000,00	70000,00	
Vir. De la section de fonctionnement	0	38000,00	
FCTVA	38401,00	22000,00	
Taxe d'aménagement + TLE	5406,78	3000,00	
Subvention Départ. Amgt Village	17283,00		Solde travaux salle 2 Céuze
Remboursement trop payé 2016	180,00		
Subventions étude méthanisation	8715,00	8715,00	Sub. ADEME et Sub. Région
Subvention étude Cyclades		10000,00	Sub. Région
Emprunt Maison Lagarde		350000,00	
Subvention Boulangerie	0	100000,00	
Subvention Voirie 2017		7988,00	
Reclassement CCTB		27500,00	
Dépôts et cautionnements reçus	1687,80	2500,00	
<b>Total Produits</b>	<b>709376,19</b>	<b>1239703,91</b>	
<b>Déficit/Excéd. D'Investissement</b>	<b>600000,91</b>	<b>0,00</b>	
<b>Déficit/Excéd. D'Investissement de l'année</b>	<b>82298,30</b>		

En 2018, le conseil municipal travaillera notamment sur :

- L'enfouissement des lignes électriques au col des Guérins,
- L'aménagement d'un nouvel accès à l'école sous la mairie (création d'une rampe pour personne à mobilité réduite, mur de soutènement)
- La réfection trentenaire de la remontée mécanique au col des Guérins,
- L'aménagement des combles de l'appartement T3 au-dessus de la mairie pour y créer une chambre supplémentaire,
- La construction du local destiné à accueillir un nouveau commerce de proximité (boulangerie),
- La création de la maison du col des Guérins (choix d'un architecte, dépôt d'un permis de construire)
- L'aménagement de la maison Lagarde
- L'identification des voies et des maisons (numérotation des maisons après la signalisation des voies)

Le total des dépenses programmées s'élève à 1 239 703 €.

Elles sont couvertes par :

- 600 000 € d'excédents antérieurs cumulés jusqu'en 2017
- 70 000 € d'excédent de fonctionnement de l'année 2017,
- 350 000 € d'emprunts.

Dans les recettes, seules sont comptées les subventions officiellement accordées. Les subventions pour lesquelles nous attendons des réponses n'y figurent pas.

### 5. Budget EAU – section de fonctionnement.

<b>Budget EAU - Fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>CA 2017</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Commentaires</b>
011-Charges à caractère général	11861,93	15000,00	Dont équilibre 2018 : 17 700 perçus pour Ag. Eau en 2017.
012-Charges de personnel	10553,92	11500,00	
65-Charges de gestion courante	10163,83	11500,00	
66-Charges financières	0,04	0,00	
67-Charges except. et imprévus	357,09	855,42	
14-Atténuation de produits	14479,00	17700,00	
Virement à Investissement.	0,00	20000,00	
Dot. Amortissements	0,00	45266,00	
<b>Total Charges</b>	<b>47415,81</b>	<b>121821,42</b>	

<b>Budget EAU - Fonctionnement</b>			
<b>Recettes</b>	<b>CA 2017</b>	<b>BP 2018</b>	
002-Excédents antérieurs reportés	9101,07	28382,42	2018 : 86000-20700 (perçus pour l'agglomération au titre de l'assainissement.).
70-Ventes d'eau + redevances	97704,16	65300,00	
73-Impôts et taxes	0,00	0,00	
74-Dotations, Sub, participations	0,00	0,00	
75-Autres prod. de gest. Courante	0,00	0,00	
77-Produits exceptionnels	0,00	0,00	
Amortissements subventions		28139,00	
<b>Total Produits</b>	<b>106805,23</b>	<b>121821,42</b>	
<b>Déficit/Excéd. d'exploitation</b>	<b>59389,42</b>	<b>0,00</b>	

La commune ayant totalement abandonné sa compétence d'assainissement au profit de la communauté d'agglomération Gap Tallard Durance (elle avait conservé la gestion du réseau d'assainissement du temps

de la communauté de communes de Tallard Barcillonnette), le budget de l'eau de la commune ne concerne plus que la gestion du réseau d'eau potable en dehors du quartier des Parots.

La gestion du réseau est assurée par 2 mois de travail du fontainier et 1 mois de travail de la secrétaire de mairie.

Les taxes perçues par l'agence de l'eau représentent 17 700 €. Elles peuvent être mises en regard des subventions perçues de la même agence de l'eau qui, depuis presque une vingtaine d'année, s'élèvent en moyenne à 40 000 € par an. Nous sommes largement bénéficiaires de ce système.

L'amortissement des investissements représente une charge de 45 266 €. L'amortissement des subventions perçues un produit de 28 139,00 €.

Si nécessaire un virement de 20 000 € pourra être fait vers la section d'investissement dans le courant de l'année 2018.

## 6. Budget EAU – section d'investissement.

<b>Budget EAU - Investissement</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>CA 2017</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Commentaires</b>
Déficit d'investissement reporté	59069,43	31006,33	
Réfection réservoirs	11280,00	0,00	Solde
Etude Captages Au-delà le pont		12700,00	10545 ht (Saunier)
Réf. Captages Au-delà le pont	0,00	22140,00	
Remplacement canalisations PVC le Villard	59875,55	982,67	
Schéma Directeur Eau potable		24000,00	40% du total : 60000,00 € TTC
Canalisations les Auriols		30000,00	Préalable à travaux voirie
Dispositif UV Les Guérins	3522,00	76900,00	Travaux + maîtrise d'oeuvre
040-Amortissement subventions		28139,00	
041-reclassement	63695,46		
<b>Total Charges</b>	<b>197442,44</b>	<b>225868,00</b>	
<b>Recettes</b>	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Commentaires 2018</b>
Excédents antérieurs reportés	0,00	0,00	
Excédent de fonctionnement capitalisé	25000,00	31007,00	
Virement de la section d'exploitation	0,00	20000,00	
Solde subvention capt. (Remb. CCTB)	29000,00	0,00	
Subventions réservoirs CG05 + agence	48740,65	0,00	2017 : Sub. Dep5 et Ag. Eau reclassées
Subventions réseaux Le Villard	0,00	76595,00	
Subvention UV	0,00	0,00	
Subvention Réfection captage Au-delà le pont	0,00	0,00	



Subvention Conformité Au-delà le pont	0,00	0,00	Subvention à la fin des travaux
Emprunt		53000,00	
040-Amortissements		45266,00	
041-reclassement	63695,46		
Total Produits	166436,15	225868,00	
Déficit/Excéd. D'investissement	-31006,29	0,00	
Résultat de l'année	-31006,29	0,00	

La commune constate qu'environ 90 000 € de subventions qui lui ont été attribuées par l'agence de l'eau et le Conseil départemental sont bloquées alors que les demandes de versement ont été faites. Ce déficit pèse sur le budget de l'eau. Elle souhaite que cette situation qui est liée à une difficulté d'équipement de nos sources en compteurs soit débloquée rapidement.

L'amélioration du réseau d'eau est une fois de plus à l'ordre du jour pour l'année 2018 avec :

- La mise en conformité administrative des captages d'Au-delà du Pont comme cela a déjà été fait pour les autres captages,
- La réfection du drain d'un des captages d'Au-delà du pont qui est envahi par des racines d'arbres,
- La réactualisation du schéma directeur de l'eau élaboré en 2003 qui permettra de programmer les travaux à venir,
- Le changement d'une canalisation sous le chemin des Auriols avant son goudronnage,
- La mise en place au col des Guérins, d'un traitement par rayonnement ultraviolet de l'eau provenant de la source principale de la commune (Mère de l'Aygue).

La réalisation de ces travaux que la commune espère voir subventionnée à 80 % nécessite la mise en place d'un emprunt de 53 000 € dans l'attente de réponses pour les subventions demandées et non inscrites au budget.

Les budgets primitifs 2018 (budget principal et budget annexe Eau) sont votés à l'unanimité.

#### **D– Convention urbanisme avec la ville de Gap.**

En préambule, M. le Maire rappelle que les services de l'Etat ont cessé d'apporter leur aide aux communes dans l'instruction des documents d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, autorisations de lotir). La commune s'était rapprochée du Syndicat départemental d'électrification du département (SyME05) pour qu'il assure la même fonction. La délibération de ce syndicat, favorable à cette demande, a été déclarée illégale par la Préfecture. Devant les difficultés que soulève l'instruction de ces dossiers en interne du fait de la complexité du contexte administratif, le Maire propose que la commune fasse appel aux services de la ville de Gap. Il précise les conditions financières de ce concours. Il propose également que la délibération du 5 décembre 2017, sollicitant le SyME05, soit annulée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **E– Convention pour l'enfouissement des lignes électriques au col des Guérins..**

La commune a sollicité le Syndicat d'électrification départemental (SyME05) pour qu'il enfouisse les lignes électriques au col des Guérins. Ce projet fait parti de l'aménagement du col (création d'une nouvelle maison du col

en remplacement de la maison de la station actuelle, aménagement d'un parking, grande visite de la remontée mécanique). Il sollicite le conseil pour qu'il l'autorise à signer la convention avec le syndicat qui permettra l'enfouissement des lignes dans le courant de cette année.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **F– Programmation de l'entretien de la voirie communale.**

La commission voirie a fait réaliser deux devis.

L'un porte sur le chemin n°15 dit « de St Pierre » dont le bas se détériore et doit être goudronné. Ce travail avait été différé du fait du report en 2018 de travaux de débardage de bois.

L'autre concerne le chemin n°11 dit « des Auriols » qui est très détérioré. La commission précise qu'avant de faire ces travaux, il serait opportun d'aligner ce chemin qui semble être implanté hors de sa position cadastrée et de changer la canalisation d'eau potable qui est sous son emprise et date de la fin des années 1960.

Le conseil adopte à l'unanimité la réfection du chemin n°15 et diffère la réfection du chemin n°11.

#### **G– Questions diverses.**

- M. Reynud demande, par l'intermédiaire de son avocat, que la commune goudronne le chemin rural n°31. Cette demande fait suite à une conciliation que le demandeur considère comme infructueuse. Le conseil persiste dans sa volonté de ne pas goudronner ce chemin alors que le chemin de Grégoire est déjà goudronné et dessert les mêmes endroits.
- Le devis de construction d'un mur de soutènement pour modifier l'accès à l'école en l'adaptant aux personnes à mobilité réduite a été revu à la hausse par l'entreprise qui l'avait établi pour une durée de trois mois. Il était de 4 096,70 € HT et est proposé maintenant à 4 281,40 € HT. Le Maire propose d'accepter ce nouveau devis.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Le Maire a été relancé par le bureau d'études MTC pour savoir si la commune avait toujours la volonté de faire passer la grande visite trentenaire de sa remontée mécanique au col des Guérins.

Le conseil, à l'unanimité, accepte de poursuivre ce travail.

- Le Maire informe le conseil que l'opération « cols réservés » du Conseil Départemental est reconduite cette année et concerne la montée du col Foureysasse le 9 août. Le conseil prend note de ce projet et, compte tenu de l'organisation de cette manifestation l'année dernière, ne souhaite pas s'impliquer dans celle de cette année.
- Mme Virginie Piaud et Mme Brigitte Devaux, sollicitent l'autorisation de la mairie pour installer, contre le mur de l'école une « caba don ». Cette installation doit promouvoir le troc entre habitants de Sigoyer à l'instar de ce qui se fait déjà dans des cabines téléphoniques désaffectées à Gap et Tallard. Le conseil approuve cette initiative à conditions que les abords de cette « Caba don » restent propres ce qui est de la responsabilité des instigatrices de ce projet.
- Maurice Ricard confirme sa volonté de démissionner de sa fonction de maire et du conseil municipal. Il déposera un courrier en ce sens le 6 avril à la Préfecture. Madame la Préfète a un mois pour accepter cette démission. Le conseil municipal aura alors trois mois pour réaliser des élections complémentaires aboutissant à la nomination de trois conseillers municipaux en remplacement de Messieurs Éric Gerbaud, Michel Meunier et Maurice Ricard. Le conseil, une fois au complet, élira un nouveau maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 17h00.